

Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 294 – Septembre 2020

SITE INTERNET
www.mairie-anse.fr

Travaux d'été dans les bâtiments municipaux

Les vacances d'été sont toujours propices aux travaux dans les bâtiments municipaux. Cette année, plusieurs chantiers ont été réalisés :

- **Dans les écoles** : Entretien des vitres et des VMC et décapage de certaines salles, fabrication d'étagères. A Paul-Cézanne : Changement des sols les plus anciens. Dans le local de l'inspection académique : nettoyage de la VMC, remplacement des luminaires. A Marcel-Pagnol : installation d'un TBI. A René-Cassin : peinture d'une classe.
- **Au Foyer rural** : peinture du hall d'entrée, remplacement du faux plafond et remplacement des luminaires
- **Bâtiment Jean Vacher** : Entretien et peinture des murs et plafond pour accueil d'associations réinstallés.
- **Salle Jeanne-Trouillet** : Peinture des vestiaires

37^e Journées du Patrimoine 19 et 20 septembre : Patrimoine et éducation Apprendre pour la vie !

A noter : depuis septembre 2019, le Château des Tours n'est pas accessible aux expositions et visites pour raison de travaux de restauration.

➤ Visite du vieil Anse

ACP prévoit une visite du Vieil Anse le samedi 19 septembre à 15 h (rendez-vous place de l'Eglise) et le dimanche 20 septembre le matin à 10 h (rendez-vous place de l'Eglise).

Association A.C.P. et 2CEA ☎ 04.74.67.01.36

🌐 <http://acp-anse.monsite-orange.fr>

➤ Exposition à la chapelle Saint-Cyprien

Du 11 au 20 septembre : Lezar'tistes du Beaujolais/Val de Saône. Exposition sur le thème des Journées Européennes du Patrimoine : Apprendre pour la vie. Peinture, sculpture, arts plastiques, inaugureront la rentrée culturelle de 2CEA, sans oublier les gestes barrières nécessaires.

Ouverture : tous les jours, de 10 h à 18 h 30.

➤ Musée Engrangeons la Mémoire

Cette année encore, l'association Ecobeauval propose une exposition sur la vie à Anse et en Beaujolais entre 1939 et 1945 à travers des lettres, journaux, vêtements, carnets de bord, photos et témoignages : depuis les réquisitions jusqu'à la Libération d'Anse, l'exposition retrace entre autres les événements marquants que furent la visite du Maréchal Pétain, l'Occupation, la vie quotidienne, les restrictions et le bombardement d'Anse. Cette année, l'exposition propose aussi un focus sur l'école pendant la guerre, les jeux et les occupations des enfants durant le conflit. Exposition du Vendredi 28 Août au Dimanche 20 Septembre inclus. Visites tous les Mardis, Mercredis et Jeudis de 9 h 30 à 17 h 30 / Week-ends sur rendez-vous

Journées Européennes du Patrimoine les Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre : de 9h30 à 17h30



🚂 Voie 38 Fête du Train

Balades en petit train A la découverte de la Fernande, visite des ateliers et balades en petit train **samedi 19 septembre, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.**

Déclaration annuelle de ruches : du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site 🌐 <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- 📧 : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- ☎ : 01.49.55.82.22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).



Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves ...Brèves

🏛️ Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 21 septembre à 20 h.

🏠 Port du masque espace extérieur suite à l'Arrêté Préfectoral n° 69-2020-08-21-006 du 21 août 2020

Depuis le 22 août, masque obligatoire en extérieur pour les rassemblements de plus de 10 personnes, donc obligatoire au marché le vendredi matin (et sur toute autre manifestation extérieure).

🏛️ Je fais un don fléché pour la restauration du château des Tours

La ville de Anse a réalisé une première phase de restauration en 2006-2008 pour laquelle elle a obtenu le prix national des Rubans du Patrimoine en 2010. Aujourd'hui, la Commune a la responsabilité de sécuriser les abords du château et de finir de sauvegarder cet édifice classé monument historique. Les travaux porteront sur la restauration de la partie centrale du château : la charpente, la couverture de 150 m², le retrait de la dalle béton au 3^e étage, la façade et la réfection des murs intérieurs et extérieurs. La volonté est de renforcer l'ouverture de cet espace aux Ansois par le biais des associations et d'accueillir des événements, dans un lieu chargé d'histoire, afin d'optimiser sa valorisation et de développer le volet

éducatif. La valeur de ce lieu est d'ores et déjà reconnue puisque le Château des Tours fait partie des 15 géosites du Géopark Beaujolais et est un des 14 sites du Pays d'Arts et d'Histoire Beaujolais.

Le mécénat est l'affaire de tous : **Faites votre don qui ira directement pour votre château des tours en versant à la fondation du patrimoine.** Renseignements sur www.mairie-anse.fr/Ma Mairie/Mécénat.

🌳 L'arbre et ses contraintes

Il est toujours agréable de posséder des arbres sur sa propriété, mais ils entraînent des obligations réglementaires auxquelles il faut se conformer. **Nous avons le devoir de tailler nos haies mitoyennes (celles qui séparent notre propriété de celle du voisin) ainsi que celles qui longent les voies publiques** et peuvent donc gêner le passage des piétons, des voitures, etc. Les arbres et arbustes proches des voies doivent être élagués.

Il faut savoir que le code civil fixe la distance de plantation à 2 mètres de la limite pour les arbres et les haies destinées à dépasser les deux mètres de hauteur. Pour les plus petits la législation n'impose que 50 centimètres. Dans tous les cas les tailles doivent empêcher les branches de dépasser la limite séparative. « Le voisin peut exiger que les arbres situés à une distance moindre soient arrachés ou réduits » (articles 672 du Code Civil). Toutefois la législation ne s'applique



pas dans le cas où l'arbre est adulte depuis plus de 30 ans.

D'autre part, les plantations ne doivent pas gêner la visibilité. Ainsi, sur le côté interne des courbes de voies routières, la ramure des arbres situés à moins de 4 mètres du domaine public routier doit être élaguée jusqu'à 3 mètres du sol. Même réglementation concernant les arbres au croisement de rues ou de voies ferrées.

Enfin, un arrêté du président du Département du Rhône va encore plus loin (n°ARCG-DRD-2008-0043) : « Tout arbre situé en limite immédiate du domaine public et dont les racines se développent sur ce dernier doit être abattu. » Même exigence pour les arbres morts ou dépérissant

Ces indications à respecter impérativement ne sont pas de trop pour se prémunir de tout conflit de voisinage et de l'engagement de sa responsabilité civile.


La Médiathèque Albert-Gardoni en septembre

 En fonction des conditions sanitaires, l'équipe de la médiathèque met tout en œuvre pour favoriser l'accès à ses services pour les usagers. Consultez régulièrement le site internet de la médiathèque pour retrouver toutes les informations à jour  mediatheque.mairie-anse.fr. Retrouvez-nous au forum des Associations le samedi 5 septembre.




Séq'Anse culturelle

Une nouvelle saison pour 2020-2021. Informez-vous auprès de l'Infothèque pour la présentation de la saison, les abonnements et les dates de spectacles ainsi qu'au forum des associations le samedi 5 septembre.

Campagne amiante par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Une campagne d'accueil pour les déchets amiantés a eu lieu le lundi 21 septembre sur le site de la déchetterie de Theizé. Les habitants intéressés pour évacuer ce type de déchets doivent entre en contact avec la collectivité. Envoyer un mail à  a.ghirardi@cc-pierresdorees.com afin de pouvoir être intégré à cette campagne ou s'inscrire pour la prochaine

Campagne frelon asiatique par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

La convention concernant le dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique pour l'année 2020 a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 24 juin dernier. En cas de besoin, vous pouvez vous adresser directement à GDS du Rhône, 18 Avenue des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny -  04.78.19.60.60 -  gds69@gds69.asso.fr ou via la plateforme sur la plateforme régionale de signalement  www.frelonsasiatiques.fr

Randonnée pédestre de l'Interclasse en 3 d'Anse, Ambérieux et Lachassagne

Le samedi 3 octobre l'association organise sa 18^e édition de La Marche des Confitures. Parking gratuit. Parcours avec ravitaillements : 8, 14 ou 22 km. Verre en consigne au départ. Inscription de 8 h 30 à 14 h 30 Cour de l'école à Lachassagne. Crêpe offerte à l'arrivée. Vente de saucisson chaud au Paradis à déguster sur place ou à emporter. Renseignements : Thierry Saint Cyr

04.74.60.23.69 de 15 h à 19 h / Alain Presle 04.74.67.21.87. Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées à cette période


 classe3aal@gmail.com

 <https://sites.google.com/site/classe3aal/>

Facebook interclasse en 3 Anse Amberieux Lachassagne

Protocole de vente des pierres dorées


En raison des préconisations sanitaires et des contraintes climatiques, le protocole de vente de la pierre dorée assurée par l'Espace Pierres Folles, en partenariat avec la société Lafarge-Holcim, change.

Se renseigner auprès de l'association. Site Internet du musée Espace Pierres Folles  www.espace-pierres-folles.com.


Recherche de bénévoles

Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) de Anse recherche des personnes bénévoles pour être accueillantes. Le LAEP est un espace animé par un professionnel et des bénévoles qui ont pour mission de conforter la relation enfants/parents. Les lieux d'Accueil Enfants Parents accueillent les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent. Ils participent à l'objectif d'accompagnement de la fonction parentale, en développant une approche basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social. Les LAEP ont pour vocation de :

 Conforter la relation enfants/parents en valorisant les compétences des parents

 Favoriser l'éveil de l'enfant et préparer sa socialisation

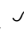

 Rompre l'isolement social d'un certain nombre de parents

 Apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par l'échange avec d'autres parents ou des professionnels. Les accueils ont lieu une fois par semaine le samedi matin, hors vacances scolaire au 1251, Avenue de l'Europe.

Généralement, les bénévoles réalisent un accueil par mois. Il faut compter trente minutes avant et après pour l'installation et le rangement, soit de 9 h à 12 h 30.

Il faut compter également des temps de supervision (5 dans l'année) et des réunions d'équipe tous les deux mois. Il est impératif d'être véhiculé.

Idéal pour des personnes ayant une expérience auprès de la petite enfance, et/ou dans le domaine sanitaire, social, médical (Auxiliaire de puériculture, Assistante de service social, Infirmière, psychologue, CESF, TISF, Educatrice de jeunes enfants, etc.) Horaires de 9 h 30 à 12 h (ouverture au public)

Si vous êtes intéressé, merci de contacter Isabelle Leclercq au centre social et culturel CAP Générations,  i.leclercq@capgenerations.org /  04.72.54.48.76.

L'association 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) activités

Les activités de 2CEA reprendront à partir du 15 septembre : ateliers : Dessin, Peinture (toutes techniques) pour enfants, ados et adultes, cours d'Anglais pour adultes en soirée, atelier Poterie (1 mercredi par mois) pour adultes, expositions et conférences. Inscriptions et renseignements au Forum des Associations et le mercredi 16 septembre, salle Justice de Paix, de 14 h à 17 h.

Renseignements  06.64.19.72.01

☎ 2cea.anse.chateau@gmail.com - Par courrier : 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) - 3 rue du château.

Cours de la Gymnastique Volcanique

La gymnastique volcanique propose des cours pour adultes de gymnastique, stretching et Pilates (12 séances par semaines). Pour tout renseignement ☎ 06.72.23.11.37 - ✉ gymvolanse@orange.fr - Facebook : gym volcanique anse

Comité d'Actions Sociales

✍ Inscriptions : mercredi 9 septembre, salle Lucien-Blanchard (cour intérieure Mairie)
- Alphabétisation et atelier couture : 14 h à 16 h
- Aide aux devoirs : 16 h à 19 h

Se munir d'une attestation assurance/responsabilité civile, emploi du temps scolaire, 10 euros par bénéficiaire.

✍ **Recherche de bénévoles** : l'association recherche des personnes (retraités, étudiants ou actifs) pouvant assurer l'aide aux devoirs pour des enfants de Anse, primaire à lycée (1h par semaine). Renseignements ☎ 04.74.09.91.03

Les Jardins de la Grange du Bief

Le dimanche 20 septembre de 10h à 16h30, l'association des Jardins de la Grange du Bief organise une porte ouverte au public dans l'enceinte, sentier du Golf, des jardins avec une petite buvette et des jeux d'animation pour les enfants. Venez nombreux.

Collecte des ordures ménagères

- **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 1 – 8 – 15 – 22 et 29 septembre et les vendredis 4 – 11 - 18 et 25 septembre
- **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 14 et 28 septembre et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 9 et 23 septembre.

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

■ **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) adulte** – 278 rue de l'Ancienne Distillerie - Gleizé ☎ 04.74.68.06.69. **Pédo-psychiatrie** – 2 rue du Père Ogier ☎ 04.74.09.96.80

■ **Centre de Planification et d'Education Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

La Maison des Ados : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône

☎ 04.74.60.59.00 ☎ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

Permanence en Mairie

■ Conciliateur de justice : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 04.74.67.03.84

■ Permanence Info-énergie, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes soit le 24/03 et le 26/05 - 1277 route des Crêtes. Sur rdv ☎ 04.37.48.25.90

Horaire marché

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Olivia IMBERT née le 18 juin

Marta GIAMBILLARO née le 25 juin

Antoine QUADRI né le 29 juin

Thibault KOOMEN né le 11 juillet

Mariage

Isabelle CONTESTABLE et Cyril DERONZA mariés le 1^{er} août

Soumia TABII et Khalid AÏT MANSSOUR mariés le 21 août

Décès

Antonia LUCA ép. ORFANO décédée le 9 juillet à Anse (86 ans)

Josette Georgette LUNEL ép. GUILBAUD décédée le 9 juillet à Trévoux (85 ans)

Georgette Jeanne Hélène Raymonde Renée PINEAU ép. MÊME décédée le 13 juillet à Anse (84 ans)

Antoine Armand BOUCHÉ décédé le 13 juillet à Trévoux (90 ans)

Jean Henri Paul PLANUS décédé le 14 juillet à Gleizé (84 ans)

M'Hammed BELGHADI décédé le 17 juillet à Trévoux (79 ans)

Michel René BILLEBAUD décédé le 19 juillet à Anse (78 ans)

Renée Louise FRÉAUD ép. SAVETIER décédée le 20 juillet à Trévoux (88 ans)

Colette Julienne Hélène BLANC ép. MARTY décédée le 29 juillet à Lyon 9^e (72 ans)

Nicolle Daisy Eliane GÉNIN ép. PIERQUET décédée le 12 août à Anse (102 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite